

ANNEXE 1

PROMOTIONS AU CHOIX de GRADE 2021 IEEAC

Décret 71-917 du 8 novembre 1971 modifié

Personnels concernés	Grade d'avancement	Nombre de Promotions possibles	Conditions à remplir
Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile	Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe	12 ⁽¹⁾	<p>Conditions au 01/01/2021 :</p> <p>Ingénieurs de classe principale ayant atteint depuis 1 an le 8^{ème} échelon de leur grade, ayant exercé durant les 15 ans qui précèdent la date d'établissement du tableau d'avancement au moins 2 fonctions d'encadrement ou d'expertise ouvrant droit à détachement dans un emploi CSTAC (ou supérieur) et justifiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit d'un détachement de 4 ans sur les 10 ans précédant l'établissement du tableau d'avancement sur un emploi de CUTAC - Soit de l'exercice durant 9 ans de fonctions ouvrant droit à détachement sur un emploi CUTAC
Ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale	Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile	18 (selon taux applicable en 2020 de 16%, taux également demandé pour 2021)	<p>Conditions au 31/12/2021 :</p> <p>Ingénieurs de classe normale ayant atteint depuis 1 an au moins le 5^{ème} échelon de leur grade et justifiant de 6 ans de services effectifs dans le grade.</p>

(1)

3 promotions au 01/01/2021

1 promotion au 01/02/2021

2 promotions au 01/03/2021

1 promotion au 11/03/2021

1 promotion au 26/04/2021

1 promotion au 01/06/2021

1 promotion au 01/07/2021

1 promotion au 01/09/2021

1 promotion au 01/10/2021

A noter que le nombre de promotion peut évoluer sous réserve de nouveaux départs au cours de l'année 2021